

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Date de réception 27 AOUT 2015	Cadre réservé à l'administration Dossier complet le 18 SEP. 2015	N° d'enregistrement F05215 P0054
--	--	--

1. Intitulé du projet

Aménagement d'une aire de stationnement de camping car au lieu-dit "Les Gates Bourses" à l'Aiguillon sur Mer (85)

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
n°40 - Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs.	Aire de stationnement de campings-cars permettant d'accueillir plus de 100 unités (140 places) dans une commune non dotée, à la date du dépôt de la demande, d'un plan local d'urbanisme ou d'un plan d'occupation de sols ou d'un document en tenant lieu ayant fait l'objet d'une évaluation environnementale (commune de l'Aiguillon sur Mer dotée d'un Plan d'Occupation des Sols n'ayant fait l'objet d'aucune évaluation environnementale).

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet consiste en la création d'un aire de stationnement de camping-cars.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif du projet consiste en l'aménagement d'une aire de stationnement de camping-cars au lieu-dit "Les Gâtes Bourses" sur un terrain d'une superficie de 2,52 ha appartenant à la commune de l'Aiguillon sur Mer.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet d'aménagement de l'aire de stationnement de camping-cars comprend :

- la création de 140 emplacements de stationnement ;
- la création d'un accès et de voies de desserte des emplacements;
- l'installation d'un candélabre en entrée et d'un balisage lumineux des voies de desserte des emplacements avec bornes basses;
- l'installation d'une barrière d'entrée/sortie accompagnée d'une borne de paiement;
- l'installation de bornes électriques pour les emplacements;
- l'installation d'une aire de service (eau + électricité + vidange eaux grises et eaux noires);
- l'installation d'une borne Wifi;
- l'installation d'un point tri sélectif avec des containers enterrés;
- la mise en place d'un système de gestion des eaux pluviales avec noues de collecte et bassin de rétention;
- la restauration et l'agrandissement d'une mare;
- le traitement paysager de l'ensemble du site.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La capacité d'accueil maximum de l'aire de stationnement de camping-cars sera de 140 véhicules.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Permis d'aménager;
- Dossier d'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau réalisé par ECR Environnement.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Permis d'aménager

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie globale de l'opération	25 200 m ²

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s) d'implantation**

Route de la Pointe
85460 L'AIGUILLON SUR MER

Coordonnées géographiques¹

Long. 1 ° 16 ' 50 " 58

Lat. 46 ° 18 ' 50 " 09

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " ___ Lat. ___ ° ___ ' ___ " ___

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui

Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Actuellement, le terrain d'implantation du projet est vierge de toute activité anthropique. Il se compose d'une prairie, de fourrés, d'une mare ainsi que d'une haie.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

-Plan d'occupation des sols approuvé le 17.09.1979, modifié par Modification approuvée par le Conseil municipal de l'Aiguillon sur Mer le 25/02/2015. Le secteur concerné par le projet est classé sur deux zones, la zone UCa et la zone NA.
-Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) de l'Estuaire du Lay été prescrit le 17 août 2010 pour la commune et approuvé par arrêté préfectoral du 18 juillet 2012. Le secteur concerné par le projet est classé en zone Rouge R1 et sera soumis au règlement du PPRI pour cette zone.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de l'Aiguillon sur Mer.
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le Parc Régional du Marais Poitevin
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une étude de définition et de délimitation réglementaire de zones humides a été réalisée le 10 juin 2015 selon les critères définis par l'arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'arrêté du 1er octobre 2009. Cette étude, présentée dans le dossier d'autorisation Loi sur l'Eau déposé le 31 Août 2009 auprès de la DDTM 85 a permis de démontrer l'absence de zones humides sur le site du projet. Toutefois, le projet s'implante en lieu et place de prairies de marais desséchés du Marais Poitevin considérées en tant que zone de marais.
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRI de l'Estuaire du Lay prescrit le 17 août 2010 pour la commune et approuvé par arrêté préfectoral du 18 juillet 2012.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est localisé à proximité immédiate (250 mètres) du Site d'Intérêt Communautaire (SIC) n° FR5200659 « Marais Poitevin » et de la Zone de Protection Spéciale (ZPS) n° FR5410100 « Marais Poitevin ». Aucune incidence directe ou indirecte sur les habitats, les espèces et les habitats d'espèce ayant justifié la désignation de ces sites du réseau Natura 2000 n'est à attendre vis-à-vis du projet.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera excédentaire en matériaux pour la mise en place des noues de collecte et du bassin de rétention. Les matériaux déblayés pour la création des ouvrages de collecte et de rétention qui n'auront pu être réutilisés pour les terrassements et la mise en place des voiries seront stockés et exportés hors site.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet sera déficitaire en matériaux pour la mise en place des voiries (graves, empierrement). Le projet utilisera en partie les ressources naturelles du sol et du sous-sol.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun habitat ni aucune espèce protégée, rare ou menacée n'a été recensée sur le site du projet. Une zone de prairie de 780 m ² abritant des orchidées non protégées (<i>Orchis pyramidal</i>) sera notamment conservée. Le projet s'implante en lieu et place d'une prairie de marais desséché du Marais Poitevin considérée en tant que zone de marais. Le projet est donc soumis à autorisation selon la rubrique 3.3.1.0 de l'article R.214-1 du Code de l'Environnement "Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais, la zone asséchée ou mise en eau étant supérieure ou égale à 1 ha". Des mesures sont prévues afin de compenser les zones de marais impactées (restauration et agrandissement de la mare existante, convention des terrains attenants appartenant à l'État et conversion en prairie gérée par les services techniques communaux). Le projet n'aura pas d'incidence sur la faune, la flore, les habitats et les continuités écologiques remarquables.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet prévoit une augmentation de cote du terrain naturel au maximum de 10 cm. Les pentes actuelles seront conservées. Les ouvrages de rétention permettront également de compenser l'exhaussement des terrains. Le projet respectera le règlement en zone rouge R1 du PPRI de l'Estuaire du Lay. Le projet n'aura donc pas d'incidence significative sur la zone du PPRI de l'Estuaire du Lay.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera la perte de 2,52 ha de prairies de marais desséché du Marais Poitevin considérées en tant que zone humide. Des mesures sont prévues afin de compenser ces espaces (convention des terrains attenants appartenant à l'État et conversion en prairie gérée par les services techniques communaux).
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est localisé en Zone R1 du PPRI de l'Estuaire du Lay. Il respectera le règlement de la zone associé. Le projet se trouvent dans une zone sismique classée trois, à risque modéré. Le projet est soumis à l'aléa remontée de nappe par une sensibilité qualifié de « très forte » à « nappe-sub-affleurante ». Enfin, le projet est soumis à un aléa de retrait et de gonflement des argiles moyen.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet constituera une source de bruit lors de la phase de travaux avec les engins de chantier et lors de la phase opérationnelle avec les véhicules circulant sur le site et les usagers.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendra des émissions lumineuses pendant la phase d'exploitation avec les éclairages publics (candélabre d'entrée et balisage doux des voies de desserte des emplacements).</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet engendra des rejets d'eaux pluviales maîtrisés en milieu superficiel (milieu récepteur, Ancien chenal de la Raque).</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet engendra des effluents d'eaux usées qui seront raccordées au réseau séparatif existant route de la Pointe. Ces effluents seront traités par la station d'épuration communale de l'Aiguillon.</p>
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet d'aménagement de l'aire de stationnement de camping-cars est une opération en faveur du développement touristique durable de la commune. Les installations minimalistes (absence de bâtiment, gestion quasi-autonome du site), l'utilisation de matériaux durables (empierrement des voiries, mélange terre pierre pour les emplacements), la gestion des eaux pluviales et le traitement paysager limiteront les incidences du projet sur le milieu et permettront de valoriser le site en déprise depuis la tempête Xynthia. Aucune incidence cumulée avec d'autres projets connus n'est recensée.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte tenu des caractéristiques du projet, de son faible impact sur l'environnement et des mesures compensatoires prévues, il n'est pas jugé nécessaire que l'opération fasse l'objet d'une étude d'impact.

